

# Vous travaillez pour le secteur des taxis – CP 140.02 ?

## Vous avez donc droit à une prime syndicale !

### Période de référence/affiliation :

01/01/2021 – 31/12/2021.

### Conditions :

- Etre membre à partir de **01/2021**.
- Le préfixe de l'employeur à l'ONNS doit commencer par 068 pour avoir droit à cette prime.
- Etre en service d'une entreprise taxi en date du 30/09/2021.

### Montant :

€ 145,00.

### Attestation :

Le Fonds social vous envoie une attestation que vous devez remettre dûment complétée à l'un des secrétariats de la CGSLB.

### Paieement :

Dès réception des attestations, **en janvier 2022**.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב/registerer>

**Votre Liberté Votre Voix**

